

Renvoi à la commission des poudres et salpêtre de l'état de salpêtre envoyé par le département de la Seine-Inférieure, lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des poudres et salpêtre de l'état de salpêtre envoyé par le département de la Seine-Inférieure, lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 517;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21688_t1_0517_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

b

L'agent national, près le district d'Étampes [Seine-et-Oise], annonce le montant du salpêtre fourni par ce district l'année dernière et ajoute que le contingent, fixé pour chaque district à 1000 L par chaque décade, se trouve doublé et souvent même triplé (117).

c

Le directoire du département de la Seine-Inférieure envoie l'état du salpêtre brut fabriqué dans ce département et ceux de l'Eure et de l'Orne; il en résulte que les ateliers ont produit 336687 L et demie de salpêtre depuis le 14 frimaire jusqu'au dernier jour de l'année dernière (118).

d

L'agent national, près le district d'Ussel [Corrèze], écrit que ce district a fourni 7339 L de salpêtre.

Ces quatre différentes lettres seront insérées au bulletin et sont renvoyées à la commission des poudres et salpêtre (119).

29

La commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre adresse copie du procès-verbal d'exécution du jugement rendu par la commission militaire établie à Bruxelles, contre Julien Morisse, condamné à mort pour fait d'émigration et de cinq procès-verbaux aussi d'exécution de jugemens rendus par le tribunal militaire de l'armée de la Moselle, contre les nommés Adesses, Guillard, Renaudin, Lemaire et Marlier, aussi condamnés à la peine de mort pour le même crime d'émigration.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de Législation (120).

30

Le citoyen Jacques Bilhaut, de la commune de Mont-sur-Bèbre [ci-devant Châtel-Montagne, Allier], fait don à la patrie de la finance de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances (121).

31

Le citoyen Geoffroy Laussinotte, de la commune de Saint-Pantaly, département de la Dordogne, dépose sur l'autel de la patrie la finance de son office de notaire, liquidé à 429 L 4 s.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances, section de liquidation (122).

32

La société populaire de Dinan, département des Côtes-du-Nord, annonce à la Convention qu'elle vient de verser à la caisse du district de ce nom une somme de 2424 L 4 s pour contribuer à la construction du vaisseau *Le Vengeur* et félicite la Convention sur son adresse au peuple français

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Marine (123).

33

Lettre de la société populaire de Rochefort, département de la Charente-Inférieure, portant qu'elle offre à la patrie, conjointement avec d'autres sociétés et communes de ce département, la somme de 96758 L 9 s, qu'elle a fait déposer chez le trésorier de la marine de ce port, pour aider à la construction des vaisseaux nécessaires pour humilier l'orgueilleuse Angleterre.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de la Marine (124).

34

Lettre de la société populaire de Brest, département du Finistère, qui donne connoissance à la Convention nationale qu'elle a versé dans la caisse du trésorier de ce district, la somme de 107530 L 16 s 4 d, provenant de la souscription qui a eu lieu dans ce département, pour la construction d'un vaisseau.

(117) P.-V., XLIX, 37.

(118) P.-V., XLIX, 37.

(119) P.-V., XLIX, 37.

(120) P.-V., XLIX, 37. *Gazette Fr.*, n° 1040; *Bull.*, 21 brum.

(121) P.-V., XLIX, 37-38.

(122) P.-V., XLIX, 38. *Bull.*, 21 brum.

(123) P.-V., XLIX, 38.

(124) P.-V., XLIX, 38.